



Compte-rendu de la réunion du Conseil de quartiers Immaculée - Villeneuve - Québrais - Landettes du 21 janvier 2015

Cette première séance d'installation a permis à l'ensemble des membres, élus, habitants et représentants associatifs de faire connaissance. Elle avait pour objectif de les informer sur le fonctionnement et le calendrier des séances du Conseil de quartiers et de réfléchir ensemble pour faire émerger des thématiques de travail.

I. DÉROULEMENT

Accueil des membres du Conseil de quartiers par Jean-Luc Séchet, Conseiller municipal, coordinateur des Conseils de quartiers et présentation de :

- Fabrice Bazin, en charge du secteur de l'Immaculée. Président du Conseil de quartiers. Adjoint au Maire en charge de la lutte contre les discriminations, pour l'égalité hommes/femmes et l'intégration des personnes en situation de handicap.
- Gaëlle Bénizé-Thual en charge du secteur Villeneuve-Québrais-Landettes. Adjointe aux sports et aux jumelages.
- Jacqueline Rica, conseillère municipale, en charge de la Commission de sécurité, des projets de quartier et de la propreté de la Ville.
- Didier Rialland, Directeur de Cabinet adjoint en charge de la concertation.
- Martine Guenharo, assistante administrative des Conseils de quartiers.
- Rozenn Jestin, animatrice des Conseils de quartiers.

Présentation interactive des membres : chacun présente son voisin, il en ressort pour tout le monde un vif intérêt pour la vie de son quartier, sa redynamisation et le bien vivre ensemble.

Fonctionnement du Conseil de quartiers :

- Les comptes rendus de chaque séance plénière seront envoyés par mail (ou courrier, si nécessaire) à tous les membres du Conseil de quartiers et visibles sur le site de la Ville, rubrique « Ma Ville/mon quotidien, sous-rubrique « Participation citoyenne ». Ils seront également affichés dans les mairies annexes et les points municipaux.
- Règlement interne (qui précise leurs modalités de fonctionnement) : constitution d'un groupe de travail inter Conseils de quartiers (2 à 3 personnes par Conseil) pour réfléchir, à partir d'un projet et proposer le règlement interne qui s'appliquera à tous les Conseils de quartiers pour les 3 années. Il sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 27 mars 2015.
3 membres de ce Conseil feront partie du groupe de travail qui se réunira le 10 mars 2015 à 18 h 30, à Agora, Salle 2.

- Election d'un bureau dans chaque Conseil de quartiers. Il sera présidé par l'élu président(e) du Conseil de quartier et composé de deux autres membres désignés en son sein, pour trois années. Cette élection se déroulera lors de la 2^{ème} séance plénière, ou si besoin, lors d'une séance intermédiaire. 6 membres ont proposé leur candidature.
- La Ville proposera à l'ensemble des membres des Conseils de quartiers, une ou plusieurs séances de formation-information inter-conseils de quartiers sur des thèmes en lien avec leurs missions tels que « la Ville comment ça marche » « intérêt général » « le développement durable »....
- Calendrier des réunions :
2^{ème} réunion plénière « diagnostic du bien vivre ensemble » entre avril et juin; prendre un temps pour découvrir le périmètre de son Conseil de Quartiers
3^{ème} réunion plénière vers octobre/novembre; le bureau déterminera la date et l'ordre du jour de cette séance.

II- PREMIÈRES PROPOSITIONS DE THÈMES DE GROUPES DE TRAVAIL

Thème	Mission du groupe de travail
« Bien-vivre ensemble »	<p>Mise en place d'itinéraires de Vélobus et/ou pédibus sur les quartiers pour favoriser l'activité physique des enfants, résoudre des problèmes d'encombrements, de qualité de l'air, d'insécurité routière engendrés par la circulation des nombreuses voitures aux heures de ramassage scolaire.</p> <p>Organisation d'une « fête de Village » ou « fête des voisins » au sein de chaque quartier du Conseil</p> <p>Réflexion sur la place des jeunes dans le quartier et leur rôle sur l'animation de celui-ci</p> <p>Elaboration d'un réseau de chemins de randonnée</p>
«Tranquillité publique »	réflexions sur ce thème à partir des constats suivants : augmentation des cambriolages sur la ville, problèmes de délinquance, incivilités (groupe de travail inter Conseil de quartiers ?)
Circulation, sécurité routière et stationnement	Relancer le groupe de travail et poursuivre les actions

Faire remonter les propositions de thèmes de travail, par mail ou téléphone, auprès de Rozenn Jestin jestinr@mairie-saintnazaire.fr / 02.40.00.42.79. Elles seront étudiées par le Conseil de quartiers au cours d'une prochaine séance plénière.

III- QUESTIONS / RÉPONSES :

- Demande de connaître les thèmes qui ont été abordés au cours du Conseil de quartiers 2008-2014 pour établir un trait d'union entre ce qui a été fait et ce qui va pouvoir se faire.

Des membres de l'ancien Conseil de quartiers proposent de faire part de leur expérience, notamment concernant le groupe de travail sur la circulation, sécurité routière et stationnement, dont ils ont fait partie.

Le bilan d'activités 2012/13 des Conseils de quartiers se trouve sur le site internet de la Ville, rubrique « Ma Ville/mon quotidien », sous rubrique « participation citoyenne » « 2008/2014, les premiers Conseils de quartiers », ainsi que tous les comptes rendus de séances par Conseil de quartiers.

- Y aura-t-il une priorisation des idées de thème ? Par rapport au budget par exemple ?

Le choix des groupes de travail se fera par l'ensemble des membres du Conseil lors de la prochaine séance plénière.

La fréquence des réunions des groupes de travail sera-telle notée dans le règlement interne ?

Non, chaque groupe déterminera le nombre et la fréquence des réunions de travail.

V- QUESTIONS ET REMARQUES DIVERSES

Interrogations sur le Plan Local d'Urbanisme; pour en savoir plus :

- site internet de la Ville, rubrique Urbanisme/Habitat/ le PLU en ligne
- L'atelier, centre d'information sur les projets urbains et/ou unité Documents Urbanisme Etude Concertation

La Maison de quartier de l'Immaculée aimerait « attirer » plus de jeunes. Peut-être par l'intermédiaire des habitants ? Groupe de travail ?

Il serait intéressant de faire un lien entre les associations et la Maison de Quartier. Présentation par la MQ de l'historique du quartier.

Comment fait-on remonter des dysfonctionnements repérés sur l'espace public ?

Ce n'est pas la mission du Conseil de quartiers.

Les élus de secteurs sont à l'écoute des habitants lors de leurs permanences de quartier. Ils transmettent ensuite au service de la Gestion de la Demande qui se tourne vers les services concernés pour qu'ils s'en saisissent.